RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(11) N° de publication : (A n'utiliser que pour les commandes de reproduction). 2 519 854

**PARIS** 

Titulaire: Idem (71)

(74)

## **DEMANDE** DE BREVET D'INVENTION

N° 83 00513

(54) Cafetière électrique. Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 J 31/54, 31/06. Priorité revendiquée: NL, 19 janvier 1982, nº 82 00176. Date de la mise à la disposition du public de la demande .......... B.O.P.I. — « Listes » nº 29 du 22-7-1983. Déposant : NV PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN, société anonyme de droit néerlandais. (71)- NL. (72)Invention de : Alister Jack.

Mandataire: François Charpail, société civile SPID,

209, rue de l'Université, 75007 Paris.

## "CAFETIERE ELECTRIQUE"

L'invention concerne une cafetière électrique comportant un boîtier surmonté d'un réservoir d'eau, un dispositif de filtrage placé au-dessous du milieu du réservoir d'eau, un chauffe-eau constitué par une canalisation d'eau et un élément chauffant réuni à celle-ci en contact de conduction thermique, le côté d'admission de la canalisation d'eau communiquant avec le réservoir d'eau et le côté d'écoulement de la canalisation d'eau faisant corps avec une canalisation montante traversant le réservoir d'eau et communiquant avec un tuyau d'écoulement débouchant au-dessus du dispositif de filtrage.

Une cafetière électrique de ce genre est connue de la demande de brevet allemand N° 26 28 735. Dans cette cafetière connue, le chauffe-eau est disposé entre le réservoir d'eau et le dispositif de filtrage. Dans ces conditions, le dispositif de filtrage est muni d'un support porte-filtre conique recevant un filtre en forme de sachet conique.

L'invention vise à fournir une cafetière électrique du genre décrit dans le préambule dont la hauteur de construction est très faible.

A cet effet, la cafetière électrique conforme à l'invention est remarquable en ce que le chauffe-eau entoure en U le dispositif de filtrage.

Un mode de réalisation préférentiel de la cafetière électrique conforme à l'invention est remarquable en ce que le dispositif de filtrage est muni d'un filtre plat. Cette mesure permet également de réduire la hauteur de construction de la cafetière.

Un autre mode de réalisation de la cafetière électrique conforme à l'invention est remarquable en ce que le dispositif de filtrage comporte un bac de filtrage rectangulaire et un support de bac de filtrage, le bac de filtrage pouvant être placé dans son support de façon à être amovible, alors qu'au moins le fond du bac de filtrage est réalisé sous forme d'un filtre plat et que le support de bac de filtrage est muni d'au moins une ouverture d'écoulement.

10

15

05

20

25

30

De préférence, le support de bac de filtrage est monté dans le boîtier de façon à être coulissant.

Suivant un autre mode de réalisation de la cafetière électrique conforme à l'invention, le support de bac de filtrage présente deux ouvertures d'écoulement séparées par une distance telle qu'il soit possible de placer une seule tasse au-dessous des deux ouvertures d'écoulement ou bien de placer deux tasses chacune au-dessous d'une ouverture d'écoulement.

05

10 -

15

20

25

30

35

La description suivante, en regard du dessin annexé, le tout donné à titre d'exemple non limitatif, permettra de mieux comprendre comment l'invention est réalisée.

La figure 1 est une vue en perspective de la cafetière électrique dans laquelle le chauffe-eau est représenté schématique-ment.

La figure 2 est une coupe suivant la ligne II-II de la cafetière de la figure 1.

La figure 3 est une coupe suivant la ligne III-III de la figure 2.

La figure 4 est une coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 2.

Le boîtier 1 de la cafetière électrique suivant les figures est constitué par un socle 2 présentant des parois latérales montantes 3 et une paroi arrière montante 4. Au-dessus des parois latérales et de la paroi arrière est disposé un compartiment 5 qui est surmonté d'un réservoir d'eau 6 pouvant être fermé par un couvercle 7. Au milieu du compartiment 5 se situe un dispositif de filtrage 8. Un chauffe-eau horizontal 9 entoure en U le dispositif de filtrage dans le compartiment 5. Le chauffe-eau est constitué par une canalisation d'eau 10 et un élément chauffant 11 réuni à cette canalisation en contact de conduction thermique. Le côté d'admission 12 de la canalisation d'eau est plié vers le haut et communique avec le réservoir d'eau 6. Le côté d'écoulement de la canalisation d'eau est également plié vers le haut et forme la canalisation montante 13 qui communique avec un canal horizontal 14. Une canalisation d'écoulement 15 communique avec le canal horizontal 14 et débouche au-dessus du dispositif de filtrage 8. En l'occurrence, la cafetière électrique a été prévue pour préparer une tasse de café ou deux tasses

05

10

15

20

25

30

de café à la fois. Il est possible de placer une ou deux tasses 16 directement sur le socle 2. Le dispositif de filtrage présente deux ouvertures d'écoulement 17 séparées par une distance telle qu'il soit possible de placer une tasse au-dessous des deux ouvertures d'écoulement ou bien de placer deux tasses chacune au-dessous d'une seule ouverture d'écoulement.

Le fond 18 du réservoir d'eau 6 présente une partie en surélévation 19 ayant des parois latérales montantes 20 et une paroi supérieure 21 (voir figure 2). Un tuyau de raccordement 22 et une canalisation d'écoulement 15 descendent à partir de la paroi supérieure de cette partie en surélévation. Au moyen d'un manchon de raccordement élastique 23, la canalisation montante 13 est réunie au tuyau de raccordement 22. Les parois latérales montantes 20 dépassent légèrement de la paroi supérieure 21 de façon à former un rebord 24. Un couvercle 25 repose sur le rebord 24, de sorte que 1'espace séparant le couvercle de la paroi supérieure forme le canal horizontal 14. Le couvercle est fixé sur la paroi supérieure 21 au moyen d'un raccord rapide connu 26.

Le fond du réservoir d'eau présente une canalisation d'écoulement 27 qui au moyen d'un manchon de raccordement élastique 28, est réunie à l'entrée 12 de la canalisation d'eau 10.

Le dispositif de filtrage 8 est constitué par un support de bac de filtrage rectangulaire 29 pouvant être glissé dans une ouverture 30 du compartiment 5. A cet effet, les parois 31 de l'ouverture 30 présentent des saillies 32 sur lesquelles peuvent coulisser des bords 33 du support de bac de filtrage 29. Le support de bac de filtrage est muni de deux ouvertures d'écoulement 17. Le support de bac de filtrage 29 contient un bac de filtrage amovible 34. Le fond du bac de filtrage est réalisé sous forme d'un filtre plat 35. Pour augmenter la surface de filtrage, la face avant 36 et la face arrière inclinée 37 sont, elles aussi, réalisées sous forme d'un filtre.

## REVENDICATIONS:

05

10

15

20

25

30

- 1. Cafetière électrique comportant un boîtier (1) surmonté d'un réservoir d'eau (6), un dispositif de filtrage (8) placé audessous du milieu du réservoir d'eau, un chauffe-eau (9) constitué par une canalisation d'eau (10) et un élément chauffant (11) réuni à celle-ci en contact de conduction thermique, le côté d'admission (12) de la canalisation d'eau communiquant avec le réservoir d'eau et le côté d'écoulement de la canalisation d'eau faisant corps avec une canalisation montante (13) traversant le réservoir d'eau et communiquant avec un tuyau d'écoulement débouchant au-dessus du dispositif de filtrage, caractérisée en ce que le chauffe-eau (9) entoure en U le dispositif de filtrage (8).
- 2. Cafetière électrique selon la revendication 1, caractérisée en ce que le dispositif de filtrage (8) est muni d'un filtre plat.
  - 3. Cafetière électrique selon la revendication 2, caractérisée en ce que le dispositif de filtrage comporte un bac de filtrage (34) rectangulaire et un support de bac de filtrage (29), le bac de filtrage pouvant être placé dans son support de façon à être amovible, alors qu'au moins le fond du bac de filtrage est réalisé sous forme d'un filtre plat (35) et que le support de bac de filtrage présente au moins une ouverture d'écoulement (17).
- 4. Cafetière électrique selon la revendication 3, caractérisée en ce que le support de bac de filtrage (29) est placé dans le boîtier (1) de façon à être coulissant.
  - 5. Cafetière électrique selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, caractérisée en ce que le support de bac de filtrage (29) présente deux ouvertures d'écoulement (17) séparées par une distance telle qu'il soit possible de placer une seule tasse audessous des deux ouvertures d'écoulement ou bien de placer deux tasses chacune au-dessous d'une ouverture d'écoulement.

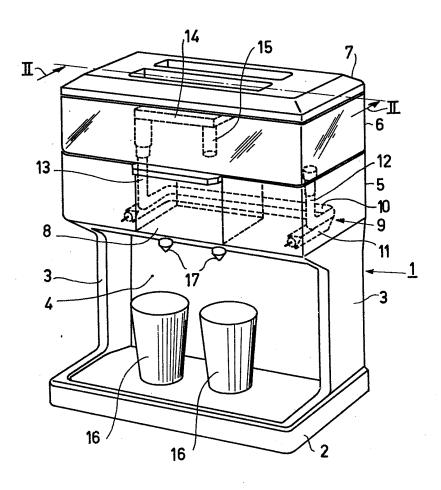
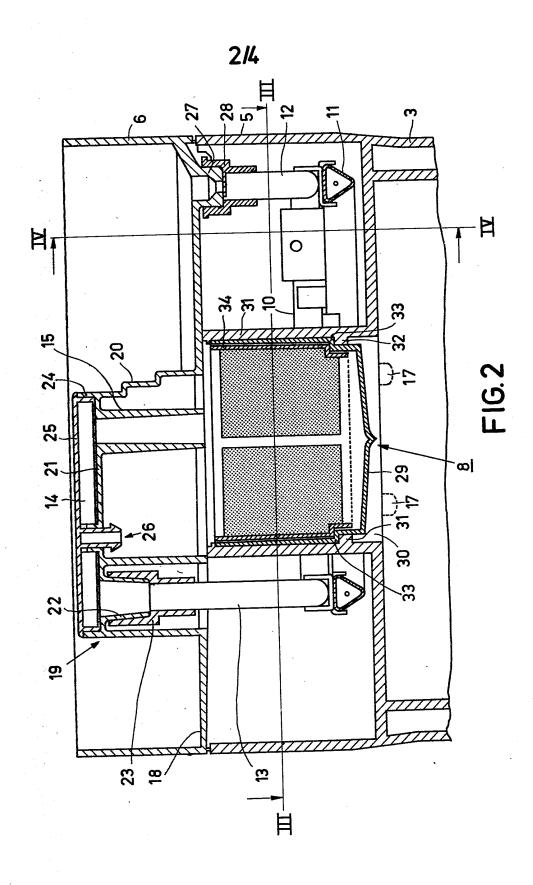
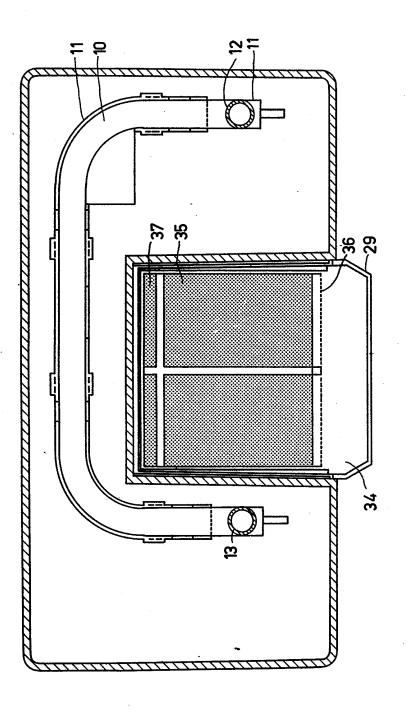


FIG.1





F16.3

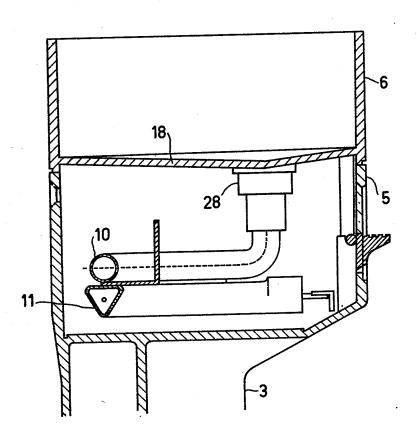


FIG.4